

Emmanuel Boutefeu, Paul Arnould et Jean-Yves Toussaint, Cécile Michoudet  
9 avril 2008

Café de la Cloche, 9 avril 2008

## **Quels espaces verts pour la ville de demain ?**

Café géo animé par :

- Emmanuel Boutefeu, chargé d'études au CERTU (Centre d'Etudes sur les Réseaux, les Transports, l'Urbanisme et les constructions publiques)
- Paul Arnould, professeur à l'Ecole normale supérieure Lettres et Sciences humaines.
- Jean-Yves Toussaint, professeur à l'INSA de Lyon.

Le café-géo va débiter par un exposé d'Emmanuel Boutefeu, et sera suivi par un débat mêlant discussions entre les trois intervenants et les questions du public. Le thème de ce café-géo a été inspiré par l'inauguration du parc des Berges du Rhône à Lyon, et par l'article d'Emmanuel Boutefeu pour Géoconfluences, [« La nature en ville : des enjeux paysagers et sociétaux »](#).

### **Exposé (Emmanuel Boutefeu)**

Par ses recherches au CERTU, E.B. se demande « quels espaces verts faut-il mettre en œuvre dans la ville de demain ».

Les arguments qui légitiment de renforcer la présence d'espaces verts en ville peuvent être assez facilement datés dans les documents d'urbanisme. Ainsi, de 1935 à nos jours, une analyse des discours et une série d'entretiens menés auprès de quelques acteurs lyonnais montrent que les dimensions esthétiques, sociales, paysagères et écologiques des parcs et jardins sont des références obligées que les urbanistes invoquent régulièrement dans les plans d'urbanisme pour justifier la création d'espaces verts. Les exposés des motifs et les propos émis au gré des documents consultés proviennent d'une étude de cas menée sur l'agglomération lyonnaise. Dans les années 1930, l'ouverture de nouveaux parcs, de squares, et la construction de boulevards plantés d'arbres d'ornement sont considérés comme des équipements publics majeurs propres à embellir la ville. Les années 1950 sont préoccupées par les questions sociales et par la progression des temps libres : la ville s'entoure d'une ceinture verte pour contenir l'expansion urbaine et des bases de loisirs sont programmées pour répondre aux futurs besoins de divertissement et de récréation (Miribel-Jonage). Au cours des années 1980, c'est plutôt le paysage qui est le critère privilégié. L'importance est donnée à l'amélioration de la qualité et du cadre de vie, les espaces verts sont alors convoqués pour offrir une qualité paysagère, y compris dans les jardins intérieurs privés des lotissements pavillonnaires et des immeubles collectifs. Les années 1990 voient l'émergence des préoccupations écologiques, concernant notamment l'érosion de la biodiversité et l'appauvrissement du patrimoine naturel. Là encore, on redécouvre que les espaces verts sont des lieux propices à la diversité biologique qu'il faut protéger. Depuis les années 2000, le développement durable est devenu une question centrale ; ce concept revisite et reprend à son compte les argumentaires précédemment évoqués. L'exposé va surtout se pencher sur le premier aspect, notamment l'embellissement.

Durant son exil aux États-Unis et à Londres, Napoléon III apprécie le charme des parcs et des promenades plantées. En 1832, une épidémie de choléra décime les parisiens qui s'entassent dans des taudis indignes des faubourgs crasseux et vétustes. Plusieurs milliers de morts sont fauchés par cette maladie. C'est dans une optique d'améliorer les conditions sanitaires des parisiens que le baron Haussmann est engagé, dès le retour de Napoléon III en 1852, afin « d'aérer la ville et chasser les miasmes ». L'Académie de médecine estime que « l'insalubrité de la ville médiévale » est une des causes principales des maux dont souffrent les parisiens. Paris se doit de retrouver son rang de capitale moderne rivalisant avec Londres. Haussmann entreprend alors une politique de grands travaux guidés par des principes hygiénistes, avec la mise en oeuvre d'un réseau d'égouts et d'adduction d'eau potable confié à Eugène Belgrand, et la construction du chemin de fer métropolitain confié à Fulgence Bienvenue, prenant exemple sur le métro londonien inauguré en 1863. Les grandes percées, comme l'avenue de l'Opéra à Paris, ou les actuelles rues Edouard Herriot et de la République à Lyon, sont des exemples de réalisations haussmanniennes destinées à aérer la ville et à faire pénétrer la lumière dans les nouveaux immeubles bordant les avenues-promenades. Il faut cependant rappeler que le tracé de larges avenues rectilignes dans les tissus urbains denses répond aussi à des préoccupations de sécurité intérieure, pour prévenir les insurrections populaires et limiter la pose de barricades ... La ville est pensée de façon globale. Des espaces verts sont également créés, pour permettre la détente et la récréation des ouvriers afin de leur faire oublier « la dureté de la vie parisienne ». Les parcs de Monceau, les bois de Boulogne ou de Vincennes à Paris, ou de la Tête d'Or à Lyon, s'inspirent des modèles de parcs londoniens tant appréciés par Napoléon III, avec des lignes courbes pour produire des échappées visuelles et des allées propices à la promenade. Comme l'attestent les mémoires d'Haussmann, l'influence de Napoléon III est considérable dans cette politique de grands travaux.

L'école américaine, menée par le paysagiste Frederick Law Olmsted (1822-1903), constitue un trait d'union méconnu entre l'histoire des parcs nationaux et des parcs urbains. Olmsted est en effet le premier conservateur du parc national de Yosemite. En 1890, la mise en place de ce parc s'est faite en expulsant manu militari les indiens Miwok qui vivaient sur les terres « de ce plus beau temple de la nature », exploitant les herbages des fonds de vallée, ainsi que les ressources naturelles liées à la pêche, la chasse et la forêt. Le *Wilderness Act* daté de 1964 défend une politique de création de parcs nationaux « inhabités » pour répondre à l'imaginaire collectif de « nature vierge ». Ce sont des territoires qui réunissent de grands espaces de nature sauvage, que l'on vient admirer à la journée, et qui sont des lieux dépourvus d'activités humaines susceptibles d'altérer la qualité des paysages. Sous l'impulsion de John Muir, père fondateur des mouvements de protection de la nature, les périmètres des parcs nationaux se superposent à des espaces naturels inhabités, sans aucun établissement humain à l'année. Ils sont ouverts au public à des fins récréatives. Ce paradoxe explique la révolte des indiens expulsés de Yosemite : « on nous a volé notre vallée pour en faire un terrain de jeu ». Le parc de Yellowstone, créé en 1872, répond en tous points à ces critères. Cette école américaine marquera la philosophie des parcs nationaux dans le monde. F. L. Olmsted et l'architecte Calvert Vaux conçoivent ensemble le plan urbain de Buffalo en 1876. Les parcs qu'ils développent à Buffalo sont des lieux de détente et de contemplation d'une « nature vivifiante » dans lesquels les activités agricoles, pastorales ou forestières sont interdites. Les parcs urbains adoptent le modèle de gestion des parcs nationaux : régie autonome, conservateur en chef, garde-moniteur (ranger) sont chargés d'administrer et de veiller à l'intégrité des parcs. F. L. Olmsted et Calvert Vaux créent Central Park à New-York, en 1858. F. L. Olmsted est persuadé que « le spectacle de la nature encourage le bien-être mental et spirituel ». Le parc new-yorkais (343 hectares) reçoit aujourd'hui 25 millions de visiteurs annuels, quand le parc de Miribel-Jonage (2 200 hectares) en reçoit 3,5 millions.

En France, le paysagiste Jean-Claude Nicolas Forestier (1861-1930) publie en 1908 l'ouvrage majeur « Grandes villes et systèmes de parcs » où il y expose sa théorie qui tient en une phrase : « les parcs et les espaces libres sont indispensables pour la vie et à l'accroissement d'une grande ville ». Son réseau de parcs fait l'objet d'un programme d'ensemble au sein duquel les « grandes réserves de paysages » protègent les communes à la périphérie des villes centres de l'urbanisation diffuse. Il conçoit une hiérarchie de parcs urbains, de squares, d'aires de jeux, de parcs périurbains « aux points des alentours de la ville où se trouvent le plus de beautés naturelles ou pittoresques dignes d'être conservées ». Sa proposition d'avenues-promenades et de voies vertes (*parkways*) reliant les espaces verts entre eux et favorisant les modes doux de déplacements, tant pour les piétons, les cyclistes, « que les transports électriques », n'a pas trouvé d'écho favorable dans les documents de planification urbaine.

En Angleterre, c'est à Ebenezer Howard (1850-1928) que l'on doit le concept de cité-jardin qu'il décrit précisément dans son livre « Tomorrow, a peaceful path to real reform », publié en 1898, qui connaît un grand succès en Europe. Howard est influencé par les travaux de Frederick Law Olmsted ; il élabore sa théorie après une visite de Central Park à New-York. Pour faire face aux problèmes d'extension de la ville de Londres, il a l'idée de développer des petites cités pavillonnaires de 30 000 habitants autour d'un parc central de forme circulaire. La première cité-jardin est celle de Letchworth, en 1904, dont le plan masse est dessiné avec des lignes courbes. Vient ensuite Welwyn Garden City dans les années 1920, cité-jardin implantée à proximité de Londres : des affiches de l'époque montrent les ambitions du projet. Howard dresse un constat sans concession sur la ville industrielle de Londres, il fustige ses taudis, sa banlieue anarchique ; tous les maux urbains qui nuisent aux conditions de vie du citadin et le font aspirer à la campagne.

Le concept de cité-jardin percole difficilement en France : il évolue sous la forme de cités ouvrières, à partir d'un modèle social différent de l'Angleterre. L'habitat y est plus populaire, le plan d'urbanisation épouse un quadrillage linéaire, comme dans les exemples d'Auchel et de Noisiel. L'habitat individuel se développe grâce à la loi Loucheur votée en 1928 : les premiers lotissements pavillonnaires apparaissent, et la présence de verdure joue un rôle attractif pour les classes aisées attachées à l'accession à la propriété. Avant la Seconde Guerre Mondiale se développent en France les HBM (Habitations Bon Marché), comme dans la cité-jardin de Suresnes développée en 1925 par Henri Sellier, maire de Suresnes et ministre de la santé publique sous le gouvernement du Front Populaire. Le modèle des cités-jardins défendu par Ebenezer Howard est repris et revisité en fonction du contexte politique de l'époque et notamment de la crise du logement qui sévit après la dépression des années 1930. La dimension économique devient vite déterminante dans l'évolution des cités-jardins : le choix du collectif par rapport au pavillonnaire est rapidement tranché. Le prix du foncier et le coût de la construction ne cessent de grimper dans les projets portés par l'office public d'habitations à bon marché du département de la Seine. Il est alors difficile de produire des cités-jardins à destination des classes défavorisées sans un suivi en proportion du revenu des ouvriers auxquels sont destinés les logements HBM. Pour un linéaire identique de voiries et de réseaux, il est plus avantageux de construire du collectif groupé plutôt que de l'habitat individuel. Les cités-jardins ou cités ouvrières trouvent aujourd'hui un écho avec le concept des « éco-quartiers » prôné par le Grenelle de l'environnement.

Pour remédier au problème « du mal logement » en France, Le Corbusier fustige l'idée de cité-jardin dans un discours en 1930 à Bruxelles. Il reproche aux cités-jardins de disperser les habitants, ce qui entraîne un fort étalement urbain, et conduit à l'isolement social. Il leur préfère des villes construites en hauteur, plus denses, qui rassemblent davantage les habitants,

ce qui réduit leur superficie. La Cité Radieuse de Firminy est une application de sa théorie développée dans la Charte d'Athènes. Dans un contexte de forte demande en logements, due au retour des rapatriés d'Afrique du Nord et à l'explosion démographique d'après guerre, les propositions de Le Corbusier l'emportent et séduisent le ministre de la reconstruction, Claudius Eugène Petit, maire de Firminy. Grigny la Grande Borne, conçue par Émile Aillaud, avec le soutien de Charles De Gaulle, reprend les orientations paysagères de la cité-jardin, mais sous une forme verticale. Il va rompre avec l'alignement rectiligne des barres positionnées le long des voies pour adopter un tracé courbe.

Enfin, les huit villes nouvelles, comme Cergy-Pontoise ou L'Isle-d'Abeau, illustrent l'adage de l'humoriste Alphonse Allais : « mettre la ville à la campagne et la campagne à la ville ».

## **Débat**

### **Jean-Yves Toussaint**

J.-Y.T. effectue ses recherches dans l'équipe « Environnements et dispositifs urbains » de l'INSA. Cette équipe s'intéresse à la ville en partant des objets qui la constituent en environnements. Un certain nombre de questions et de paradoxes se dégagent de l'étude de la ville et de la place de la nature en ville. La ville est construite, elle est le fait de techniciens (les ingénieurs notamment), l'édification, la construction se fait contre la nature, plus exactement pour en limiter l'exubérance et l'hostilité. La nature en ville est une production au même titre que les autres dispositifs qui la constituent.

Quelle est cette nature qui est décrite comme libérée de la tutelle des hommes mais qui est visitée par des millions de personnes ? Quel statut doit-on donner à ces parcs ? Nature ou environnements ? Nature ou artifice ? La ville est aussi contre nature en étant politique, elle est le règne des lois que les hommes se donnent pour vivre ensemble et elle s'oppose en cela aux lois naturelles (à la nécessité). L'idée de nature dans la ville vient toujours comme une tentative de naturaliser des lois tout à fait contingentes : il s'agit de faire passer de l'état « de ce qui pourrait être tout à fait autrement » (d'autres lois) à l'état « de ce qui est un fait de nature et donc immuable ». Il faut rappeler la formule relative aux villes du XIIe siècle : « l'air de la ville rend libre ».

La ville est par excellence le lieu de la lutte contre la nature ; aujourd'hui, la nature envahit la ville. On peut et on doit alors s'interroger sur le devenir même de la ville...

### **Paul Arnould**

P.A. précise que le débat ne sera pas vraiment une controverse, dans la mesure où tous les intervenants sont globalement sur la même longueur d'ondes. Quelques points peuvent tout de même être discutés. Tout d'abord, la question des modèles qui se diffusent n'est pas évidente : n'y a-t-il pas des contre-modèles, des adaptations ? Des architectes, comme Le Corbusier, se placent en rupture avec les tendances dominantes, et assument l'absence de vert en ville.

Ensuite, on peut s'interroger sur le contenu de cette nature en ville. Les bois de Boulogne et de Vincennes sont en réalité complètement artificialisés, sous contrôle. D'un point de vue écologique, se posent des questions de choix des espèces avec un débat récurrent entre plantes locales ou venues d'ailleurs ? La Place d'Armes de Santiago (Chili), créée au XIXe siècle, ne comportait alors que des arbres européens, dont des chênes, sur un modèle parisien. Or, la

place a été réaménagée il y a dix ans, et ces arbres ont été remplacés par des palmiers, espèces endémiques et emblématiques locales. De même, en Afrique du Sud, actuellement les plantes venues d'ailleurs sont rejetées. Il faut interpréter ces choix apparemment uniquement techniques et paysagers comme également porteurs d'enjeux sociaux et politiques. D'autre part, les représentations associées aux espaces verts sont importantes. On peut voir dans les villes des alignements d'arbres faméliques, dont le statut est assimilé au mobilier urbain ; ils sont en outre taillés suffisamment bas pour ne pas gêner. Le peuplier, arbre adulé par les architectes et les paysagistes, pour son port élancé et sa vitesse de croissance, est en fait un arbre à problème. Sa vitesse de pousse constitue à la fois une menace pour les réseaux aériens et pour les sols urbains car il dégrade avec ses racines traçantes, trottoirs et pistes cyclables. De plus, les arbres perdent leurs feuilles à l'automne, ce qui pose des problèmes techniques de ramassage. La taille des arbres et la tonte des pelouses représentent un coût élevé. En résumé, la nature vivante ne respecte pas les codes de la ville.

Enfin, les aspects sociaux révèlent des ambivalences. La nature peut correspondre à des lieux de mixité, d'égalité, ou au contraire à des lieux de confrontation, voire de conflit. Les personnes qui pratiquent ces espaces peuvent avoir des rythmes différents selon leurs activités. Les parcs peuvent aussi être plus ou moins gardés, ou poser des problèmes de sécurité.

### **Emmanuel Boutefeu**

Concernant la question des modèles, il faut souligner que la société française des architectes et urbanistes, dans les années 1930, comprend déjà tous les grands noms. Elle est un lieu d'échanges où les idées et les courants de pensées circulent. Les ingénieurs ont beaucoup voyagé, ce qui aide à la diffusion de normes à travers le monde. L'influence de Forestier est sensible à Buenos Aires, La Havane, Montevideo...

### **Jean-Yves Toussaint**

Il ne faut pourtant pas oublier que la spéculation foncière et l'industrialisation ont généré de nouvelles formes d'urbanisation. En fait elles ont généré de nouvelles possibilités d'urbanisation. Les propositions des urbanistes n'ont fait que les traduire et répondre en cela aux exigences de l'urbanisation liée à l'industrialisation (et tout particulièrement à la spéculation). Cette perspective limite considérablement l'idée que l'urbanisme serait le fait d'une application de modèles.

### **Emmanuel Boutefeu**

Hausmann a montré qu'il était possible de faire correspondre les modèles et les contraintes économiques locales. En effet, il a créé des parcs dont il a privatisé une partie, en acceptant de distraire une bande constructible pour édifier des logements en front de parc. Les parcs étaient ainsi payés par leurs riverains, et les modèles adoptés étaient bien appropriés.

### **Paul Arnould**

Sur ce point, il faut noter que le vert crée de la plus-value : les logements situés à proximité d'un parc voient leur valeur augmenter, sans que la population ne l'ait demandé. Ils profitent alors d'une rente de situation.

## **Yann Calbérac**

Quels seraient alors les modèles possibles pour la ville de demain ?

## **Emmanuel Boutefeu**

Le cas lyonnais des Berges du Rhône nous montre que le modèle d'Olmsted ou de Forestier des promenades plantées correspond encore à une forte demande aujourd'hui.

## **Jean-Yves Toussaint**

Cet exemple révèle cependant une nouveauté, l'invention de la ville spectacle. Les quais sont devenus le plus grand bistrot de Lyon, gratuit ! Cet aménagement révèle moins une demande d'espace vert qu'une demande d'urbanité, c'est-à-dire d'altérité, de cosmopolitisme. Les quais sont un exemple typique de lutte contre la nature : il s'agit de lutter contre les débordements du Rhône. L'idée même de renaturer cet espace n'a rien d'évident : que signifie la réintroduction de la nature là où elle est canalisée, endiguée, c'est-à-dire exclue des endroits où peut se développer la vie de la cité. L'enjeu des aménagements contemporains se situe davantage au niveau de la festivalisation.

## **Paul Arnould**

Le parc de Gerland et le parc de la Tête d'Or sont deux autres modèles différents du rapport à la nature et au fleuve. Au parc de la Tête d'Or, la ville veut laisser davantage de place à la nature « naturelle », avec des tontes moins fréquentes de la pelouse par exemple et le non ramassage des feuilles mortes. Or, les promeneurs trouvent qu'une herbe trop haute fait sale. Il faut donc se poser la question de quelle nature en ville : veut-on du vert spontané ou du vert maîtrisé ? Les choix ne sont pas neutres, et nécessitent des explications auprès du public. Par ailleurs, des modèles du XIXe siècle sont réinventés, avec la réintroduction des chevaux notamment.

## **Question dans la salle**

Par rapport à ces questions d'entretien, n'y a-t-il pas de modèle mixte, autre que tout ou rien ?

## **Emmanuel Boutefeu**

Dans le cas des Berges du Rhône, le projet a fait l'objet d'une concertation avec les riverains qui ont demandé aux élus de mettre davantage de végétal. Le projet initial, trop minéral à leurs yeux, a donc été modifié. La conception et la gestion des espaces verts ont été longtemps très normalisées, comme le montre le cas du parc de la Tête d'Or. Depuis les années 1970, sous la pression des associations de défense de la nature, la gestion devient différenciée. Elle est plus douce : ces méthodes voient d'abord le jour aux Pays-Bas et en Allemagne. Le modèle a été adopté récemment à Lyon ; les désherbants et les insecticides sont désormais proscrits. Le problème est alors reporté sur les jardiniers qui estiment que leur travail de jardinier est dévalorisé par rapport à des « standards horticoles de bon goût ».

## **Paul Arnould**

Concernant les négociations avec les riverains dans le cadre du projet des Berges du Rhône, il faudrait savoir qui participe aux débats. Ensuite, le vert aménagé sur les quais pose déjà des problèmes au bout d'un an. Des peupliers ont été plantés : voir remarque supra sur les risques à venir. Les paysagistes avaient proposé l'idée de pelouses colorées par des fleurs annuelles. Or, il n'est pas possible de labourer tous les ans, donc ces espaces sont devenus de banales pelouses, avec des trèfles. Les feuilles des arbres sont tombées, et se sont localement accumulées sous des aménagements non démontables : les rats sont venus s'y installer, ce qui pose aujourd'hui des problèmes de sécurité.

De la même manière, les personnes qui possèdent un jardin en ville s'empressent de planter des haies de thuyas ou de troènes. Dans la foulée, ils plantent aussi des arbres juste devant la maison. Quelques années plus tard, les arbres ont grandi, et peuvent représenter un risque, en cas de tempête par exemple. Avec le temps, les arbres ne respectent plus la conception initiale que l'on en a. Le vivant reste toujours difficile à contrôler.

### **Jean-Yves Toussaint**

Il faut insister sur le caractère évolutif et imprévisible de la nature en ville.

### **Marie-Christine Doceul**

La nature en ville a longtemps eu une dimension pédagogique : le caractère pédagogique existe-t-il encore, ou a-t-il disparu au profit du ludique ?

### **Paul Arnould**

Il s'agit d'une démarche basique et nécessaire, mais ce n'est plus ce qui attire les enfants en majorité. Cette initiation est trop normée. Elle dégoûte plus qu'elle n'attire.

### **Emmanuel Boutefeu**

Nous vivons actuellement dans une société urbaine : comment cela se passe-t-il quand les enfants n'ont aucun accès direct à la nature ? Peut-on apprendre la nature seulement par le prisme de sa représentation en ville ?

### **Paul Arnould**

L'éducation au vert des enfants pose un réel problème, et ne peut pas être résolue en ville. La vision urbaine de la nature est biaisée, souvent catastrophiste : on y développe une sensiblerie vis-à-vis de l'arbre, qui n'est pourtant pas éternel. Il est simplement normal de couper des arbres (et ils repoussent !), mais cet acte est souvent perçu comme un drame par bon nombre de citoyens.

### **Jean-Yves Toussaint**

La ville a d'autres fonctions pédagogiques : apprendre le politique, le civisme, la politesse ou l'urbanité, mais c'est aussi de lieu d'autres apprentissages, comme apprendre à évaluer la vitesse des voitures..., apprendre à utiliser l'espace public... La ville permet l'apprentissage de pratiques spécifiques, au demeurant essentielles, mais qui ne sont pas exclusives et qui

peuvent être complétées par d'autres champs de connaissances ailleurs, dont ceux liés à la nature.

### **Yann Calbérac**

Quelle serait la place pour les espaces verts dans une ville durable ?

### **Jean-Yves Toussaint**

La question pose plusieurs problèmes. Tout d'abord, qu'est-ce qu'un espace vert ? Autant lorsque l'on dit « square », « jardin public », « mail », tout de suite une idée de nature (de place de la nature) dans la ville surgit dans l'imagination de chacun, autant espace vert ne dit pas grand chose. Les types spatiaux se produisent comme articulation de pratiques et d'espaces (ils reflètent des rapports socio-spatiaux).

Mais pourquoi donc parler de ville durable ? La ville est forcément durable. Cependant le problème aujourd'hui serait celui d'une cité soumise aux nécessités économiques. La durabilité évite aujourd'hui de poser le problème de ce rapport de la cité à l'économie. Il y a trop de contradictions pour répondre à cette question. Toutefois s'il y a un seul problème juste dans cette histoire de durabilité il concerne les régimes d'action contemporains. La qualité des instruments mis à la disposition de chacun par la production industrielle démultiplie aussi l'action de tous et, par conséquent les effets sur l'environnement. Il faut aussi se poser la question d'une possibilité d'avoir à « créer » (ou recréer) la nature comme un artefact, c'est-à-dire quelque chose qui relève de la production et donc de l'activité anthropique...

### **Paul Arnould**

En effet, les villes sont durables : les cas de villes persistantes pour ne pas dire éternelles sont plus nombreux que ceux de villes disparues. Malgré tout, les villes connaissent des problèmes sensibles, comme la question des déchets, mais des marges de manœuvre existent.

### **Jean-Yves Toussaint**

Le choix est alors politique avant tout : l'importance de la production de déchets est incontestable, mais elle ne peut pas être réduite à des comportements sociaux, elle s'inscrit dans un mode de production et reflète une situation économique singulière : le fait que l'économie vaut politique.

### **Emmanuel Boutefeu**

Sur la question de la durabilité, il est nécessaire d'anticiper les extensions urbaines pour pouvoir répondre aux défis de la ville de demain : « gouverner, c'est prévoir ». Or, nous sommes de plus en plus dans le court terme. La création de parcs périurbains ne peut se faire sans un minimum d'anticipation et le problème d'une distribution équilibrée des parcs se pose à l'échelle de l'agglomération lyonnaise.

### **Sylviane Tabarly**

Est-ce que l'on revient au modèle de la ville dense de Le Corbusier ?



## **Emmanuel Boutefeu**

Il faut rappeler que le projet des Berges du Rhône date des années 1960, et qu'il était inscrit dans le schéma OREAM en qualité de voie verte. Ce n'est que 48 ans plus tard qu'il a vu le jour, reliant le parc de Miribel-Jonage au parc de Gerland. Le problème de la densité est contradictoire avec les modèles de développement d'un réseau cohérent de parcs à l'échelle d'une agglomération. Ainsi, à Fribourg, la ville est entourée d'une importante ceinture verte datant des années 1970. Par manque d'espaces libres, il a été proposé d'urbaniser plus densément le centre-ville en édifiant des tours, mais cette solution pose un problème, car le renchérissement des logements en centre-ville expulse les classes défavorisées dans les communes situées à l'arrière de la ceinture verte. La présence de parcs urbains et de squares de proximité joue un rôle important en matière de cohésion sociale, notamment pour les populations urbaines captives qui ne disposent pas des moyens pour aller au vert en fin de semaine. Et l'expulsion des classes défavorisées de la ville centre dans les lointaines banlieues génèrent d'importants déplacements motorisés « domicile-travail et domicile-loisirs » qui sont une source de nuisances !

**Paul Arnould** Cet exemple doit être nuancé : dans le département de la Seine-St-Denis, la forêt de Bondy était censée créer la paix sociale or c'est à partir des communes limitrophes de la forêt qu'est partie la crise des banlieues en 2006. Le vert est un piètre remède social.

### **Question dans la salle**

Au XIXe siècle, on avait constaté les nuisances dues aux chevaux. L'usage de la voiture devait ensuite permettre de supprimer ces nuisances, mais la voiture en a créé d'autres, plus fortes. Y a-t-il un intérêt aujourd'hui à revenir en arrière ? Par ailleurs, quelle est la place de Tony Garnier par rapport aux différents modèles exposés ?

## **Emmanuel Boutefeu**

Pour la première question, on assiste en effet à des effets pervers inattendus, car l'attrait du vert provoque des migrations importantes les week-ends, voire des bouchons à l'entrée du parc de Miribel-Jonage ou du parc de la Tête d'or, car les lyonnais utilisent leur véhicule pour se rendre dans leurs parcs. Quant à Tony Garnier, on peut le classer comme un passeur entre les cités-jardins du modèle anglais, réservés à des classes aisées, et les cités-jardins à la française préoccupées par les questions sociales.

### **Question dans la salle**

Pourquoi ne pas avoir développé ses théories ailleurs, si elles constituent un mélange efficace des autres modèles ?

## **Emmanuel Boutefeu**

La réponse est à chercher du côté du pouvoir politique : Tony Garnier n'avait pas d'ami ministre pour le soutenir.

## **Jean-Yves Toussaint**

Dans les années 1960, les capitaux sont concentrés dans le secteur du bâtiment, donc les modèles ne s'appliquent pas. Tout est question d'opportunités, de situations historiques, d'acteurs : les choix sont politiques et économiques, et il ne faut pas imaginer une théorie du complot à l'encontre de l'environnement.

### **Question dans la salle**

Qu'en est-il des toitures végétalisées en France ? Le concept semble moins développé qu'à Toronto par exemple.

### **Emmanuel Boutefeu**

La France est longtemps restée frileuse sur cette technique, à cause des problèmes d'étanchéité. Aujourd'hui, les compétences sont acquises, et des entreprises françaises exportent leur savoir-faire à l'étranger. La limite du développement de ces toitures reste toutefois le prix élevé.

### **Paul Arnould**

En conclusion, il ne faut pas perdre de vue que les questions relatives à la place de la nature en ville sont étroitement liées à des enjeux politiques (électoraux) ou économiques très forts.

Compte rendu : Cécile Michoudet (relu et amendé par les intervenants)

### **Références bibliographiques**

- BOUTEFEU Emmanuel, *Composer avec la nature en ville*, CERTU, Lyon, 2001, 376 p.
- BOUTEFEU Emmanuel, *La demande sociale de nature en ville Enquête auprès des habitants de l'agglomération lyonnaise*, CERTU, PUCA, collection Recherches, n°154, 2005, 82 p.
- [ARNOULD, P. et GLON, E. dir. \*La nature a t'elle encore une place dans les milieux géographiques ? Publications de la Sorbonne, 2005, 275 p\*](#)
- AUTRAN Stéphane, *Les infrastructures vertes à l'épreuve des plans d'urbanisme. L'agglomération lyonnaise, la construction d'une stratégie*, CERTU, Lyon, 2004, 319 p.

### **A lire sur le site Géoconfluences**

- [La nature en ville : des enjeux paysagers et sociétaux](#)
- [Paysages urbains et demande sociale de nature en ville : une méthodologie d'enquête](#)